

## PROGRAMME DE FORMATION

### Assistant(e) de vie aux familles (ADVF)

#### Objectifs

- Obtenir le Titre Professionnel Assistant de Vie aux Familles (TP ADVF)

L'Assistant de Vie aux Familles assure en complète autonomie au domicile des particuliers (personnes âgées ou dépendantes, enfants) une aide adaptée aux différentes situations qui concernent les actes de la vie quotidienne ainsi que l'entretien du cadre de vie.

<p><u>Textes de référence :</u> Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi (annule et remplace l'arrêté du 9 mars 2006 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi) Arrêté du 21 juillet 2016 relatif au règlement général des sessions de validation conduisant au titre professionnel du ministère chargé de l'emploi. Arrêté du 21 juillet 2016 définissant les conditions d'agrément des organismes</p>	<p><u>Durée de la formation :</u> La durée totale de la formation est de 587h avec une alternance d'enseignements théoriques et pratiques soit 482h en centre et 105h en entreprise. CCP 1: "Entretien du logement et du linge d'un particulier" - 105h en centre. CCP 2: "Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien" - 237h en centre et 105h en entreprise. CCP 3: "Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile" - 140h en centre.</p>
<p><u>Prérequis :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Français lu, écrit, parlé</li> <li>- Les 4 opérations simples</li> <li>- Bonne constitution physique et psychologique</li> </ul>	<p><u>Public</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demandeurs d'emploi de plus de 18 ans</li> <li>- Jeunes de 18 à 26 ans issus de missions locales</li> <li>- Salariés</li> </ul>
<p><u>Nombre de participants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 12 à 15 stagiaires par session</li> </ul>	<p><u>Formateurs :</u> Equipe pluridisciplinaire composée d'infirmières DE et Puéricultrices, d'une psychologue et de professionnels du secteur de l'aide à la personne</p>
<p><u>Projet pédagogique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition de :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• méthodes de travail</li> <li>• connaissances théoriques et pratiques</li> <li>• compétences professionnelles</li> </ul> </li> <li>- Développement d'aptitudes personnelles</li> </ul>	<p><u>Validation :</u></p> <p>3 Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) capitalisables en vue de l'obtention du Titre Professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CCP 1 : Entretien du logement et du linge d'un particulier</li> <li>- CCP 2 : Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien</li> <li>- CCP 3 : Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile</li> </ul> <p>Après l'obtention des 3 CCP, un entretien avec le jury valide l'obtention du titre professionnel</p>

## Modalités d'inscription

Les candidatures sont examinées au fur et à mesure des demandes envoyées à la Responsable de Formation : Marie-Line LESTANG  
[advf.ecolejeanneblum@orange.fr](mailto:advf.ecolejeanneblum@orange.fr)  
01 39 46 92 63

Une date de rendez-vous individuel est alors fixée au cours duquel une évaluation diagnostic est effectuée.

Ce test et l'entretien individuel ont pour objectifs :

- D'évaluer que le candidat a les pré-requis nécessaires à la formation :
  - o Savoir lire et écrire, communiquer en français
  - o Etre capable d'utiliser les règles de base de calcul et du raisonnement mathématique.
- De mieux connaître le candidat :
  - o sa situation administrative afin de l'orienter au mieux,
  - o son parcours de vie et professionnel (expérience dans le domaine ou reconversion...) afin d'adapter son parcours à son expérience et ses connaissances acquises,
  - o Le réalisme du projet et ses capacités d'apprentissage
  - o ses motivations et ses aptitudes pour les métiers d'aide à la personne et ses capacités à se projeter dans un emploi.

## Programme

- **CCP 1 : "Entretien le logement et le linge d'un particulier"**
  - Etablir le contact, communiquer, organiser une intervention dans les limites de leurs compétences professionnelles
  - Répondre aux besoins des personnes accompagnées en toute sécurité pour la personne et l'accompagnant en tenant compte des règles de sécurité et d'hygiène
  - Mettre en œuvre les techniques professionnelles appropriées
- **CCP 2 : "Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien "**
  - Savoir prendre contact, créer et maintenir une relation professionnelle avec la personne et son entourage
  - Savoir organiser les actes à accomplir en accord avec la personne et en s'adaptant au contexte
  - Savoir faire face aux situations d'urgence ou qui nécessitent la mise en place d'un relais
  - Savoir contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale des personnes
  - Savoir mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la toilette et à l'habillement, aux déplacements, à l'alimentation
- **CCP 3 : "Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile"**
  - Savoir établir le contact, communiquer et assurer le relais des parents, dans les limites de leurs compétences professionnelles
  - Savoir organiser une intervention avec un ou plusieurs enfants en veillant à leur sécurité et leur confort
  - Savoir les accompagner dans leur développement en leur proposant des activités adaptées
  - Savoir mettre en œuvre les techniques professionnelles appropriées

## Organisation de la formation

- cours de 9 heures à 17 heures (35 heures hebdomadaires) à l'École Jeanne Blum
- stages essentiellement dans les Yvelines et les départements limitrophes
- les horaires en stage dépendent des structures d'accueil (35 heures hebdomadaires)

## Moyens pédagogiques

Equipe pédagogique :

- Marie-Line LESTANG, Formatrice pour adultes, Responsable de formation
- Marie-Dominique LOUVAIN, Formatrice
- Annie THOMAS, Formatrice
- Ghislaine GARRY, Formatrice
- Pascal LEDUC, Infirmier DE Cadre de Santé, Formateur
- Bénédicte de GUILHERMIER, Educatrice de jeunes enfants, Formatrice

Equipe administrative :

- Julien COOLEN, IDE Cadre de Santé, Directeur
- Anne-Claire FLORY-LEMAIRE, Directrice administrative et financière
- Véronique VERBECK, Assistante de Formation
- Sara KHALLOUFI, Assistante comptable

Référent handicap : Marie-Line LESTANG

Moyens pédagogiques utilisés :

- Méthode de Complémentarité Horizontale propre à l'École Jeanne Blum
- Vidéos
- Supports de présentations orales (powerpoint)
- Simulation, jeux de rôles
- Supports de cours
- Travaux de groupe
- Travaux pratiques
- Recherches documentaires
- Sorties pédagogiques
- Accompagnement individuel en stage

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Locaux accessibles tout handicap au rez-de-chaussée et tout handicap sauf moteur au 1<sup>er</sup> étage.  
Merci de nous contacter pour étudier la possibilité d'adapter la formation à votre handicap.

## Informations tarifaires

Coût : à partir de 1050€

Cette formation est financée par le Conseil Régional d'Ile de France ou le Pôle Emploi en fonction des dates de formation pour les demandeurs d'emploi et les jeunes des Missions Locales.

## Modalités d'évaluation

Le Titre Professionnel Assistant de Vie aux Familles s'obtient par :

- la validation des Certificats de Compétences Professionnelles par de Mises en Situation Professionnelles devant un jury habilité par les Unités départementales (UD) des DRIEETS

(Direction Régionale et Interdépartementale de l'emploi de l'économie et des solidarités). Il est composé de professionnels du métier de l'aide à la personne. (Art. R 338-6 du Code de l'Education). Validité des composantes acquises : 5 ans.

- Un entretien Titre est effectué à l'issue de l'obtention de l'ensemble des CCP

L'Ecole Jeanne Blum est agréée par la DDETS comme centre de validation.

### Suites de parcours possibles :

Les titulaires du TP ADVF bénéficient d'allègements de formation :

- Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant : 1162h de formation sur 1540h (allègements sur les blocs 1, 2, 3 et 5)
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture : 1169h de formation sur 1540h (allègements sur les blocs 1,2, 3 et 5)
- CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance : dispense des matières générales et de l'EP1 et EP3.

Pour plus d'information :

Fiche RNCP France Compétences <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4821/>